

27 juin 2014

Intervention de François Meunier (PCF Front de gauche)

Demande d'agrément et d'une subvention auprès de l'Etat pour la réhabilitation du bâtiment A de la Résidence Universitaire d'Antony

Vous nous proposez par cette délibération d'approuver la demande d'agrément et de subvention auprès de l'Etat pour la réhabilitation du bâtiment A de la Résidence Universitaire d'Antony.

Une demande d'agrément et de subvention qui se base sur le financement suivant, à savoir : 158 logements financés en PLUS dont 10 T1 bis et 158 logements financés en PLS dont 6 T1 bis. Le moins que l'on puisse dire est, qu'avec un tel financement, les étudiants sont loin d'être gagnant quant au niveau des futurs loyers ce qui conduira à en exclure un nombre croissant. Le minimum du minimum aurait été de financer l'ensemble des 316 logements en PLUS sachant que le plafond de ressource applicable au PLS s'établit à près de 1,3 fois celui applicable au PLUS. Mais plus certainement, il aurait fallu financer en PLAI les logements financés en PLS sachant là aussi que le plafond de ressource applicable au PLS s'établit à 2,4 fois celui applicable au PLAI.

Par ailleurs, cette demande d'agrément et de subvention s'appuie bien évidemment également sur le projet global de réhabilitation du bâtiment A. Un projet qui prévoit pour les résidents, aussi bien des équipements collectifs (espace de restauration rapide et libre service alimentaire, une lingerie, quelques salles de travail, une salle de convivialité) qu'un espace d'accueil pour les étudiants. Non seulement, nous sommes bien en deca de ce qui existait (groupe de travail, foyer, restaurant universitaire) mais ces équipements sont largement insuffisant au regard du nombre d'étudiants prévus pour le bâtiment A et pour certains tels la laverie payant.

Par ailleurs, dans la délibération même, vous faites référence au protocole d'accord entre le Département des Hauts-de-Seine, la CAHB et le CROUS de Versailles relatif à la réhabilitation et au redéploiement des Résidences Universitaires d'Antony et de Châtenay-Malabry signé le 7 mai 2010. Ce protocole prévoyait la démolition partielle des bâtiments D et F, ainsi que leur réhabilitation partielle, la réhabilitation du bâtiment E et la démolition des bâtiments G et H. Si le bâtiment H est aujourd'hui démoli et le bâtiment G en passe de l'être, où en est-on du reste du projet ?